

Etude des notaires Jean & Laurent VIGNERON

**Place Alphonse Bosch, 18
1300 WAVRE**

Service Urbanisme

N. Réf.: URB/NOTAIRE/ 25-377

V. Réf.: JFV/25-00-0535



081/626.398

urbanisme@gembloux.be

vendredi 8 août 2025

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.99 et D.IV.100 du Code du Développement Territorial relatif à l'objet repris ci-dessous :

Propriétaire(s):					
Adresse:	ISNES		Rue Jennay, 62+		
Cadastre:	8 A 90 T8	8 A 90 V8	0	0	0
Courrier réceptionné:	22/07/2025				

Situation du (des) biens(s) concerné(s) :

Plan de secteur de Namur adopté par Arrêté Ministériel du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité:

	8 A 90 T8	8 A 90 V8	0	0	0
Zone d'habitat à caractère rural	x	x			
Zone agricole		x			

Plan d'affectation du schéma de développement communal adopté par Arrêté ministériel du 23 juillet 1996 (M.B. 5 septembre 1996):

	8 A 90 T8	8 A 90 V8	0	0	0
unité d'habitat à caractère rural à vocation rurale prioritaire	x	x			
unité d'exploitation des ressources physiques à vocation agricole		x			

Le bien est-il situé dans les limites d'un plan d'expropriation ?	NON
Le bien est-il situé dans un périmètre d'application du droit de préemption ?	NON
Le bien est-il situé dans un périmètre d'un site à réaménager ?	NON
Le bien est-il situé dans un périmètre de revitalisation urbaine ?	NON
Le bien est-il situé dans un périmètre de rénovation urbaine ?	NON
Le bien est-il situé dans un périmètre "SEVESO"?	NON
Le bien est-il situé dans un périmètre inscrit à la carte archéologique wallonne?	NON
Si oui et si plusieurs parcelles, la(les)quelle(s)?	

Le bien est-il situé dans une zone à risque, au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau du sous bassin hydrographique ?	NON
Si oui, dans quelle zone?	
Si oui et si plusieurs parcelles, la(les)quelle(s)?	
Le bien est-il traversé par un axe de ruissellement concentré ?	NON
Vu la faible précision de la cartographie, nous vous invitons à vérifier sur le site internet http://geoportail.wallonie.be/walonmap (couches ERRUISSOL - risque de ruissellement concentré et Alea d'inondation - Série) si le bien est situé dans une zone à risque, au vu de la carte de l'aléa d'inondation par ruissellement du sous bassin hydrographique.	

Le bien est-il repris dans la base de données des sols pollués (BDES) ?	NON
---	------------

Le bien est-il compris dans le périmètre de l'étude des schémas hydrologiques de bassins versants ruraux (AMHY) identifiant les points noirs en matière d'inondations par ruissellement?	NON
Si oui et si plusieurs parcelles, la(les)quelle(s)?	

Le bien est-il situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance au sens du décret du 30 avril 1990 relatif à la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables modifié la dernière fois par le décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une société publique de gestion de l'eau ?	NON
Si oui et si plusieurs parcelles, la(les)quelle(s)?	

Le bien se trouve-t-il en zone de développement en milieu ouvert dans les résultats de l'étude du réseau écologique réalisée dans le cadre du Plan communal développement nature (P.C.D.N.) ?	NON
Si oui et si plusieurs parcelles, la(les)quelle(s)?	
Si oui, pour information, cet élément n'implique pas de contraintes légales complémentaires, mais nous nous permettons d'attirer votre attention sur les richesses écologiques potentielles de ce site. Pour de plus amples informations sur ce point vous pouvez contacter le service environnement (Julien LEGRAND – 081/62.63.40) ?	

Le bien est-il situé dans le périmètre d'un site Natura 2000 ?	NON
Si oui et si plusieurs parcelles, la(les)quelle(s)?	

Le bien comprend-il des arbres ou haies remarquables répertoriés par la Région wallonne? Néanmoins, en cas d'absence de réponse, un arbre ou une haie peut devenir remarquable conformément aux articles R.IV.4-7 et R.IV.4-8 du Code du Développement Territorial	NON
Si oui et si plusieurs parcelles, la(les)quelle(s)?	

Dans quelle zone au PASH (Plan d'Assainissement par Sous bassin Hydrographique) est situé le bien ?	en zone de régime d'assainissement collectif
Le bien est-il situé à front et/ou traversé d'une voirie vicinal ou frappé d'un plan d'alignement en vigueur ?	NON
Pour de plus amples informations sur ce point, vous pouvez contacter le service aménagement du territoire (Madame Myriam VAN DER LINDEN - 081/62.63.37)	